

DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 12 JUIN 2017

Le 12 juin 2017, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 Votants : 11 + 2 procurations

Etaient présents : COIGNAC Gérard, MOULU Josette, LAGEDAMON Jean-Louis, CHABRILLANGES Maurice, SENOUSSAOUI Bernard, PEYRAUD Michèle, SAVIGNAC Sylvie, COUTURAS Alain, LEBOT Patrick, MONTANT Christine, PLAZANET Jean Paul.

Absents : CHAUMEIL Eléonore (pouvoir à Josette MOULU), ROME Hélène (excusée pouvoir à Alain COUTURAS), VERGNE Frédéric, PAROT Carine.

Christine MONTANT a été élue secrétaire de séance.

La séance a débuté par une présentation des phases de mise en place du réseau gaz par FINAGAZ. Mme NOROY (chef des ventes réseaux) et M KNAB (délégué commercial) ont indiqué qu'une réunion publique serait organisée le 13 septembre 2017 à Treignac pour informer la population. M KNAB va mener une prospection auprès des treignacois pendant trois à quatre mois. En fonction des engagements pris par les habitants de se raccorder au réseau, le tracé définitif sera établi en 2018. Puis le réseau devrait être mis en place fin 2018.

112062017 - Rénovation du gymnase Maîtrise d'Oeuvre

M le Maire propose à l'assemblée d'étudier la rénovation du gymnase (changement des menuiseries extérieures et du système de chauffage, - isolation de la toiture - réfection des sanitaires douche, du bardage extérieur - installation d'une VMC).

FG ECO (Floran Gaye ECONomiste de la construction) a établi une proposition afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet pour un montant de 12 604 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la proposition de FG ECO (Floran Gaye ECONomiste de la construction) pour assurer la maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation du gymnase pour un montant de : 12 604 € HT
- autorise M le Maire à signer tout document relatifs à cette maîtrise d'œuvre.

212062017 - Autorisation d'élargissement du chemin de la Veyrière

M le Maire présente la demande de M. LAMEYRE Jean-François de pouvoir élargir le chemin de la Veyrière sur environ 300 mètres linéaires pour permettre l'exploitation forestière de ses parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. LAMEYRE Jean-François à élargir une portion de 300 mètres linéaires du chemin de la Veyrière pour permettre l'exploitation des bois de ses parcelles.

M le Maire indique que le Conseil des Jeunes travaille actuellement sur le choix des noms qui seront proposés à l'assemblée lors d'une prochaine séance, pour dénommer les voies des Zad du portail et de la Veyrière.

312062017 - Transfert en pleine propriété de biens communaux à la CDC Vézère Monédières Millesources

M le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution de la CDC Vézère Monédières et à la création de la CDC Vézère Monédières Millesources, il est nécessaire de préciser les biens qui sont transférés par les communes à la CDC V2M en pleine propriété.

La commune de Treignac pourrait transférer à la CDC V2M, les biens ci-dessous :

Commune	Désignation du bâtiment ou site suivant	Transfert
Treignac	CCAS Les Bariousses + maison du gardien	Bien propre
Treignac	Déchetterie	Bien propre
Treignac	Plateforme déchets verts (ancienne décharge La Joffrière)	Bien propre
Treignac/Chamberet	Maison de santé	Bien propre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- approuve les transferts des biens à la CDC V2M comme suit :

Commune	Désignation du bâtiment ou site suivant	Transfert
Treignac	CCAS Les Bariousses + maison du gardien	Bien propre
Treignac	Déchetterie	Bien propre
Treignac	Plateforme déchets verts (ancienne décharge La Joffrière)	Bien propre
Treignac/Chamberet	Maison de santé	Bien propre

- valide l'ensemble des opérations concernant les transferts d'actifs liés aux dissolutions création selon le tableau joint en annexe (budget principal et déchets)
- autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à ces transferts.

412062017 - Transfert par mise à disposition de biens communaux à la CDC Vézère Monédières Millesources

M le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution de la CDC Vézère Monédières et à la création de la CDC Vézère Monédières Millesources, il est nécessaire de préciser les biens qui sont transférés par les communes à la CDC V2M par mise à disposition.

La commune de Treignac transfère à la CDC V2M, les biens ci-dessous

Commune	Désignation du bâtiment ou site suivant	Transfert
Treignac	Siège CCV2M + médiathèque	Mise à disposition
Treignac	abri médiathèque sur le lac	Mise à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- approuve les transferts des biens à la CDC V2M comme suit :

Commune	Désignation du bâtiment ou site suivant	Transfert
Treignac	Siège CCV2M + médiathèque	Mise à disposition
Treignac	abri médiathèque sur le lac	Mise à disposition

- autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à ces transferts.

512062017 - Intégration de biens de la CDC Vézère Monédières dans le patrimoine de la commune de TREIGNAC (chalet du Lac - Vélos électriques)

M le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution de la CDC Vézère Monédières et à la création de la CDC Vézère Monédières Millesources, il est nécessaire de préciser si le chalet du lac construit par la CDC Vézère Monédières pour les activités de la Station Sports Nature revient à la commune de TREIGNAC ainsi que 4 vélos électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- décide d'intégrer dans le patrimoine communal le chalet situé au lac des Bariousses (parcelle C 481), construit par la CDC Vézère Monédières et occupé par la Station Sports Nature
- décide d'intégrer dans le patrimoine communal : 4 vélos électriques
- autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à ce transfert.

612062017 - Adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin

Mr le Maire informe l'assemblée de l'intérêt pour la commune d'adhérer au C.E.N. (Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin) pour mener à bien le projet de mise aux normes de l'Etang du Portail. Cette association est maître d'ouvrage de la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH) et animatrice du Réseau Zones Humides en Limousin, structures visant à préserver les zones humides.

Le CEN apporte son expertise et ses conseils en matière de gestion des zones humides et de leur bassin versant immédiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention, 12 Pour, 0 Contre) :

- Décide d'adhérer au CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin)
- Approuve la convention d'adhésion au réseau Zone Humides en Limousin
- Autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à la mise en application de la convention mentionnée ci dessus .

712062017 - Eclairage public Rénovation de luminaires programme 2017

Mr le Maire présente la proposition de SOCAMA et de la Fédération Départementale d'Electrification, de renouvellement des luminaires les plus vétustes recensés lors des audits et diagnostics du réseau d'éclairage public de la commune.

En 2017 les candélabres sur les secteurs de l'avenue Paul Plazanet et le Boucheteil, des Eglises, et du village vacances pourraient être changés pour stopper les pannes à répétition et faire des économies.

Le montant de ces travaux s'élèverait à la somme de 40 560 € TTC dont une partie subventionnée, une partie prise en charge par la FDEE19 et le solde à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de renouvellement des luminaires proposé par SOCAMA et la FDEE19 pour 2017.
- Approuve le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux : 17 771.20€
 - Participation FDEE SIE : 8 014.40 €
 - Participation Mairie : 8 014.40€
- Autorise son Maire à effectuer toutes démarches, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération

812062017 - Rejointoiement du pavage de trottoirs centre de Treignac

Mr le Maire informe l'assemblée que les trottoirs en pavés dans le centre de Treignac sont détériorés et ont entraîné des chutes en raison de la disparition des joints entre les pavés.

La SARL ROUBEYRIE a présenté un devis d'un montant de 6 408€ TTC (5 340€ HT) pour la réfection de ces joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la SARL ROUBEYRIE d'un montant de 5 340 € HT (6 408 € TTC) pour la réfection des trottoirs notamment le rejointoiement des pavés.
- Autorise son Maire à signer tous les documents pour la réfection des trottoirs autour de la Place des Farges.

912062017 - Redevance d'occupation du domaine public par ERDF 2017

Vu les articles L 2333-84 et R2333-105 du CGCT, prévoyant que le concessionnaire s'acquitte auprès des communes des redevances pour occupation du domaine public

Vu le décret n° 20026-409 du 26 mars 2002 précisant les modalités de calcul de cette redevance

Vu le nombre d'habitants de la commune de Treignac, retenu pour 2017 : 1 433 habitants

Vu la somme due par ERDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages, des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2017 s'élevant à la somme de 200 € pour les communes de moins de 2 000 habitants

L'assemblée délibérante

- sollicite le versement de la somme de 200 € (deux cents euros) au titre de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF en 2017
- autorise Mr le Maire à effectuer les démarches pour le versement de cette somme.

M le Maire informe l'assemblée que :

- Treignac a été retenue pour organiser l'Assemblée Générale des Clochers Tors d'Europe en juin 2018.
- La kermesse de l'Ecole aura lieu au stade André Barrière le 16 juin à partir de 18 heures.
- Les travaux AEP à Chaumeil se terminent. Une coupure sur le réseau d'alimentation en eau potable est prévue le 14 juin.
- La réfection du court de tennis va être achevée fin juin .
- Les travaux de rénovation de la salle des fêtes se poursuivent.

La séance a été levée à 21 heures